

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN CABINET SECONDAIRE

Merci d'envoyer votre dossier à l'ordre des avocats du barreau de Nantes.

Votre dossier ne sera enregistré qu'à réception de la totalité des pièces.

PIECES REMISES A L'APPUI DE LA DEMANDE

1-	une demande signée par l'ensemble des avocats associés de la structure,
2-	les statuts de la structure mise à jour de toutes modifications,
3-	un extrait K-BIS,
4-	une attestation du barreau d'inscription indiquant la date d'inscription de la structure,
5-	une attestation de la CARPA indiquant que la structure possède un compte maniements de fonds,
6-	une attestation précisant les garanties dont bénéficie la structure au titre de la RCP et des maniements de fonds,
7-	une attestation du barreau d'inscription indiquant que la structure est à jour de ses cotisations ordinales et CNB,
8-	une attestation de la CNBF indiquant que chaque associé de la structure est à jour de ses cotisations,
9-	le bail concernant les locaux que la structure occupera au sein du barreau de Nantes,
10-	une note explicative précisant pour le cabinet secondaire : ses coordonnées (adresse, téléphone, fax), son fonctionnement, le nom des avocats inscrits au barreau de Nantes qui y exerceront leur activité en précisant leur mode d'exercice.